Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune des Hermites

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
en date du 13 février 2020

Arrêtant le projet d'élaboration du PLUi

Le Président,
Jean-Pierre GASCHET

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Ouest	2/3

auddicé

Légende

PT2 : Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

Montrouveau

Les Hayes

Chemillé-sur-Dême

Faisceau hertzien Marray / Bouffry

N

Copyright IGN 81-2020-0004
Données : DDT37